



République Française

Liberté - Egalité - Fraternité



Larche, le 2 août 2019

Mairie de Larche

Département de la Corrèze
Arrondissement de Brive La Gaillarde

ARRETE N°53-2019
ARRETE D'INTERDICTION TEMPORAIRE DE STATIONNEMENT
PLACE DU DR RENE JAUBERTIE

INSTALLATION DU MATERIEL
ANIMATION 'BAL POPULAIRE'
SAMEDI 24 AOUT 2019

Le Maire de la Commune de LARCHE,

Vu le Code de Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213.1 et L 2213.2,

Vu la demande présentée par le comité des fêtes de Larche, le 2 août 2019,

CONSIDERANT que le stationnement des véhicules sur la place du Dr René Jaubertie, constituerait une gêne pour le déroulement des activités prévues le samedi 24 août 2019 par le comité des fêtes :

ARRETE

ARTICLE 1 : A compter du **SAMEDI 24 AOUT à 8h00 jusqu'au DIMANCHE 25 AOUT à 19h, le stationnement de tous les véhicules sera interdit sur la place du Dr René Jaubertie.**

ARTICLE 2 : Les panneaux réglementaires seront déposés par les services techniques et mis en place par le comité des fêtes.

ARTICLE 3 : Les services de gendarmerie sont chargés de faire appliquer les dispositions de l'Article 1.

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Le commandant de la Communauté de brigade de gendarmerie de Brive La Gaillarde
- Monsieur le Président du Comité des Fêtes de Larche
- Les Services Municipaux.

Le Maire,
Bernard DUTEL

